

THESE :

L’Eglise est unie par des liens de « communion interne » (LG 13; 23), unissant autours du pontife romain – principe perpétuel et visible et fondement de cette unité – les églises particulières. Les évêques sont à leur tour principe et fondement de l’unité dans leur église particulière. *En ces dernières et à partir d’elles existe l’Eglise catholique une et unique.* Les Eglises particulières en sont donc les *portions* (UR 3).

Cette Communion (*koïnonia*) est directement fondée sur la communion trinitaire : « qu’ils soient uns comme nous sommes un » (Jn 17), et vécue dès les temps apostoliques. L’Esprit Saint est le principe de cette unité de l’Eglise locale et universelle. L’Eucharistie est le lieu d’incarnation concret de cette *Communio*, le lieu aussi où celle-ci se conscientise (ou non : je ne peux concélébrer avec des Eglises séparées).

L’Eglise du Christ « subsiste dans » l’Eglise catholique (LG 8). Ce *subsistit in* signifie ‘se trouve et demeure’ : l’Eglise possède tous les éléments essentiels que Dieu a disposé pour que se construise et soit vivifiée l’Eglise du Christ (‘se trouve’), et c’est cette même Eglise qui fut fondée par Jésus et confiée à Pierre (‘demeure’).

Concernant les Eglises séparées, s’y trouvent de *nombreux éléments de sanctifications et de grande valeur* : la Sainte Ecriture, le zèle religieux parfois jusqu’au martyre, la prière, certains sacrements, l’épiscopat, l’amour pour la Vierge Marie, etc... Si bien qu’elles sont également des moyens de salut mais dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confié à l’Eglise catholique (UR 3). Ceci concerne aussi les communautés séparées (protestantes), dans une communion plus imparfaite.

Fort de cette ecclésiologie de communion, **l’engagement œcuménique** trouve une profondeur et une actualité nouvelle, certain que l’unité (qui ne doit pas être uniformité) est voulue par Jésus. Si bien que la communion, quoiqu’encore imparfaite, est néanmoins réelle.

A – L’Eglise unie par « des liens de communion interne » (LG 13 ; 23).

1 - L’Eglise considérée longtemps comme « société parfaite » a été d’avantage pensée comme **communion** par Vat II. Ceci a l’avantage de d’éviter tant un repli chaleureux de l’Eglise sur elle-même qu’un centralisme unitariste¹.

2 - La communion eccl. est **l’œuvre de l’ES**.

3 - le sacrement de l’unité est d’abord **l’Eucharistie**. Le mot « communion » désigne en même temps l’Eucharistie et l’Eglise. La res de l’Eucharistie est la communion ecclésiale, l’incorporation plus profonde et sans cesse à renouveler du communiant dans la communion ecclésiale.

- cette communion est avec l’Eglise universelle, le corps entier (*Comm. Notio* (CDF, 1992) au §11).

- HdL : « L’Eucharistie fait l’Eglise et l’Eglise fait l’Eucharistie » (le Bp et le Mariage aussi).

4 - La **Catholicité** de l’Eglise (**LG 13**). L’Eglise est pour le monde et le monde est pour l’Eglise. Cette catholicité est vécue comme communion : tous les chrétiens se sentent frs, quelque soit leur pays, niveaux, etc... Ainsi se réalise le dessein de Dieu sur l’homme lors de la création, qui a voulu le genre humain uni et dont l’« économie » consiste à rassembler en un seul peuple tous les enfants de Dieu dispersés (cf. Jn **11:52**) depuis le péché originel (cf. Gn **11:8-9**), grâce à la médiation du Christ et à l’œuvre de l’Esprit Saint dans nos cœurs (cf. Pentecôte, l’anti-Babel) qui fait l’unité de la charité entre les hommes.

- Communion verticale (accomplie en Dieu) et horizontale (entre les hommes)

- communion d’ordre spirituel, mais aussi effective :

- dans la charité entre frères,

- dans l’unité de la foi et de l’obéissance à la hiérarchie.

- dans la célébration des sacrements (*CN 4*)

- elle est l’œuvre de chacun, selon les dons qu’il apporte à la construction de l’édifice (1 Co 12 & LG 13)

• **LG 13 :**

- « Tous les hommes sont appelés à s’agréger à l’unique peuple de Dieu »

- « Ainsi l’unique peuple de Dieu est présent dans toutes les nations de la terre, puisqu’il emprunte à toutes les nations ses citoyens »

- « cette universalité [qui est un don du Seigneur] rehausse la **beauté** du peuple de Dieu »

- « En vertu de cette **catholicité**, chacune des parties apporte aux autres et à l’Eglise tout entière, le bénéfice de ses propres dons, en sorte que le tout et chacune des parties s’accroissent par un échange mutuel universel et par un effort commun vers une plénitude dans l’unité. »

- « C’est pourquoi encore il existe **légitimement**, au sein de la communion de l’Eglise, des **Eglises particulières** jouissant de leurs traditions propres - sans préjudice du primat de la Chaire de Pierre qui préside au rassemblement universel de la charité garantit les légitimes diversités et veille en même temps à ce que, loin de porter préjudice à l’unité, les particularités, au contraire, lui soient profitables. De là, enfin, entre les diverses parties de l’Eglise, des **liens de communion intime** quant aux richesses spirituelles, aux ouvriers apostoliques et aux ressources matérielles. »

• **LG 23 :** ces pps sont les mêmes pour les évêques entre eux (LG 23).

- « L’unité collégiale apparaît aussi dans les relations mutuelles de chacun des évêques avec les Eglises particulières et avec l’Eglise universelle. Le **pontife** romain, comme successeur de Pierre, est le **principe perpétuel et visible et le fondement de l’unité** qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles. **Les évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l’unité dans leurs Eglises particulières** ; celles-ci sont formées à l’image de l’Eglise universelle, c’est en elles et à partir d’elles qu’existe l’Eglise catholique une et unique. C’est pourquoi **chaque évêque représente son Eglise**, et, tous ensemble, avec le pape, représentent l’Eglise universelle dans le lien de la paix, de l’amour et de l’unité.

Les évêques, chacun pour sa part, placés à la tête de chacune des Eglises particulières, exercent leur autorité pastorale sur la **portion** du peuple de Dieu qui leur a été confiée, et non sur les autres Eglises ou sur l’Eglise universelle. Mais, comme membres du collège épiscopal et légitimes successeurs des apôtres, chacun d’entre eux est tenu, à l’égard de l’Eglise universelle, de par l’institution et le précepte du Christ, à cette sollicitude qui est, pour l’Eglise universelle, éminemment profitable, même si elle ne s’exerce pas par un acte de juridiction. Tous les évêques, en effet, doivent promouvoir et sauvegarder l’unité de la foi et la discipline commune de l’ensemble de l’Eglise... »

1 – LA KOÏNONIA DANS LE NT :

Le mot **communion** (*koinonia*) qui apparaît 20x dans le NT ne sert pas à désigner l’Eglise. Il s’applique à la communion avec le Père, le Christ, de l’ES, la communion eucharistique, la communion de foi, de biens dans la Communauté primitive, d’une communauté avec l’apôtre... etc. le terme est donc riche théologiquement. Cette communion ecclésiale est :

1 - **fondé dans la Communion Trinitaire** : 1 Jn 1, Jn 17,11.22-23 : « qu’ils soient un comme nous sommes un ». La Communion trinitaire n’est **pas seulement l’exemple**, mais le **fondement réel** de la communion ecclésiale, laquelle en est le **signe** : « ...afin que le monde croie, etc. »

2 - **vécue dès le temps apostoliques (communion de biens, sacramentelle...)** (Cf. les lettres par lesquelles ils communiquaient). Et continuée entre les Pères (lettres synodales). Elle est ouverte à ceux qui ont fait l’expérience du Christ : « ce que nous avons vu et entendu, nous vous l’annonçons, afin que vous aussi soyez en communion avec nous » (1 Jn 1)

¹ Pour absorber les légitimes différences de rites ou de discipline qui ne mettent pas en cause la Foi elle-même.

2 – « COMMUNIO » DANS L'HISTOIRE (Y. CONGAR) :

Durant le I^e millénaire, les Eglises étaient en communion (*Communio Ecclesiarum*) en se rencontrant durant les Conciles, par les lettres encycliques,...

Durant le II^e millénaire, après la crise de 1054 : communion de l'Eglise universelle autour du pape (et non plus Eglises sœurs)

Entre Vat. I et Vat. II, période de forte maturation de la réflexion, aboutissant à la LG, synthèse d'une ecclésiologie juridique (structure hiérarchique de l'Eglise universelle, tendance majoritaire à Vat. I), et d'une ecclésiologie de communion (l'Eglise universelle comme communion des Eglises locales, majoritaire à Vat. II²) (Cf. thèse 8).

3 – L'ECCLÉSIOLOGIE DE *KOÏNONIA* DANS LE CONTEXTE DE VATICAN II SUR L'ÉPISCOPAT ET L'ÉGLISE LOCALE (W. KASPER)

W. Kasper part de la personne humaine comme image trinitaire : elle est faite pour la communion. On le retrouve dès LG 1 : l'Eglise sacrement est *le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain*. Lorsque LG parle de l'Eglise comme communion, il parle de l'Eglise dans son essence et non dans sa structure. Elle est par essence *mysterium* de communion :

1 – avec le Père éternel (par l'Eglise se fait notre communion à Lui)

2 – dans le Christ Jésus (par l'Eglise qui est corps du Christ. LG2. En s'incarnant, il s'est uni tout le genre humain. GS)

3 – "continuée" dans l'Esprit Saint (LG 48), qui habite l'Eglise, c'est à dire concrètement le cœur des fidèles (LG 4).

→ Attention, le Concile précise bien que ce qui répond à cette soif de communion dans le cœur de l'homme n'est pas l'Eglise, mais l'autocommunication de Dieu, son amitié, la communion avec Lui (DV 1). Seul lui répond à la quête de sens de l'homme (GS 21). La question de l'Eglise est donc subordonnée à celle de Dieu, qui ordonne donc toute ecclésiologie ajustée.

Dans cette optique de communion :

- **l'évêque** apparaît comme **signe** visible de l'Eglise **locale**.

- le **pape** comme **signe de l'unité** de l'Eglise **universelle**

- **l'Esprit Saint** comme **principe** de cette **unité** de l'**Eglise locale et universelle**.

L'Eglise comme « communion hiérarchique » fit quelques problèmes à certains, car elle soulignait dans la collégialité le primat du pape : « L'Ordre des évêques [...] constitue [...] en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Eglise, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain » (LG 22). Paul VI dû préciser alors en note explicative l'idée de collégialité : la distinction n'est pas entre le pontife romain et les évêques, mais entre lui séparément, et lui uni aux évêques³. La distinction n'est pas entre le collège et son chef, car c'est le chef qui agit de lui-même en communion avec le collège.

4 – COMMUNIONIS NOTIO ; « LE MINISTÈRE DU SUCCESSEUR DE PIERRE » (CDF - 1992)

Il s'agit de préciser cette idée d'Eglises particulières et de leur communion, qui ne saurait se réduire à une simple autonomie : « **L'Eglise universelle ne peut être comprise comme la somme des Eglises particulières, ou comme la fédération des Eglises particulières** ». Cela serait **réducteur** tant **pour l'Eglise universelle** (qui ne serait plus que la reconnaissance mutuelle d'Eglises autonomes) que **pour les Eglises particulières** elles-mêmes. Celles-ci font parties de « l'unique Eglise du Christ [...], une, sainte, catholique et apostolique ». Elle est une « réalité précédant ontologiquement et temporellement toute Eglise singulière et particulière » (8.9).

Dès lors, la CDF rappelle que Pierre fut mis par le Christ à la première place, entre les 12, pour exercer dans l'Eglise une fonction spécifique et propre. Cette fonction n'est pas opposée à celle des évêques, pas plus que la collégialité ne le serait avec le primat du pape. C'est aussi une primauté de service, le pape étant *servus servorum*, et soumis à la Parole de Dieu. Le pape est *servus servorum* en ce qu'il aide les évêques à être unis et vigilants dans la transmission de la PdD, la célébration sacramentelle, la mission, la discipline et vie chrétienne (UUS 94).

L'unité entre l'Eglise de Rome et les églises particulières, mise à mal parfois par l'Histoire, est une nécessité essentielle, dans le dessein de Dieu, pour la communion pleine et visible.

5 – « COMMUNIO » ET ECCLÉSIOLOGIE EUCHARISTIQUE (J. RATZINGER⁴).

L'Eucharistie est le lieu d'incarnation concret de cette *Communio*, le lieu aussi où celle-ci se conscientise (ou non : je ne peux concélébrer avec les Eglises séparées). Cette communion ecclésiale qui vient de l'Eucharistie permet d'appliquer à l'Eglise l'appellation de « Corps (mystique) du Christ », comme pour le Corps eucharistique. Elle forme un corps mystique, car tous ses membres se nourrissent d'un même corps eucharistique (avant la controverse de Béranger sur la présence réelle, le *corpus verum* était l'Eglise, le *corpus mysticum* l'hostie). L'Eglise fait l'Eucharistie. L'Eucharistie fait l'Eglise. Dès lors, l'Eglise universelle peut-être comprise comme "**communio des communions**", chaque Eglise particulière étant part de l'Eglise universelle parce qu'elle célèbre la même communion eucharistique.

B – L'Eglise du Christ « subsiste » dans l'Eglise catholique (LG 8). Sens de ce « *subsistit in* » concernant la plénitude des moyens du salut (UR 3) et l'indéfectibilité de l'Eglise (UR 4)

| **LG 8** : « L'unique Eglise du Christ *subsistit dans* [se trouve et demeure – *subsistit in*] l'Eglise catholique.»

² De là l'insistance sur le rôle des évêques : les Eglises locales sont toutes sous l'autorité d'un pasteur qui est l'évêque).

³ COMMISSIONE DOTTRINALE, Nota esplicativa previa, 16.11.1964, in EV 1, 449-450. 453

⁴ *Eglise, Oecuménisme et Politique* (1987).

- historique :

Nous sommes dans la continuité de *Mystici Corporis*, par laquelle Pie XII réagissait contre la tendance à limiter l'Église du Christ à sa *visibilité* (i.e. visibilité dans l'Église catholique). A l'origine, le texte conciliaire voulait transcrire l'enseignement du pape selon lequel l'Église catholique romaine est le corps mystique du Christ (*Mystici Corporis*). Par la suite, on insista sur les éléments significatifs de l'Église du Christ pouvant être trouvés hors de l'Église Catholique institutionnelle.

Le texte primitif disait : « l'unique Église du Christ ... est l'Église catholique romaine ».

- « romaine » fut supprimé
- « est » est devenu « subsiste » (« se trouve » dans la traduction française...)

- 3 fausses interprétations :

⊗ « **subsiste** » s'opposerait à « **est** ».

Il ne s'agit pas en employant « subsiste » de nier l'égalité⁵ (fausse dichotomie), ou d'affirmer que l'Église catholique n'est « qu'une partie » de cette Église du Christ.

⊗ « **subsiste** » équivaldrait à « **est** ».

« subsiste » nuance cepdt cette égalité, qui dirait que les autres Églises ne sont rien du tout ; En fait, elles possèdent certains des « éléments par lesquels se construit et est vivifiée l'Église » :

- les vertus théologiques (LG 15, UR 14)
 - toute la vie de la grâce (Cf. les martyrs. LG 15)
 - la liturgie (UR 14)
 - les sacrements (parfois en partie⁶. LG 15)
 - la tradition (Cf. Orient. UR 14)
 - l'Écriture (LG 15 et UR 3)
 - la sainteté commune (UUS 84)
- / manque toujours la communion avec Rome⁷..., et des divergences doctrinales ou disciplinaires parfois graves.
→ elles conduisent donc leurs fidèles, quoique plus difficilement, au salut.

⊗ « **subsiste** » se rapporterait à la « **substance** ».

Il ne faut pas non plus interpréter le *subsistit in* sur le mode ontologique selon lequel l'Église catholique serait la substance de ce qu'est l'Église, ou bien l'être-en-soi des autres Églises.

- en vérité, SUBSISTE = SE TROUVE ET DEMEURE ⁸

1 - « subsiste » = « se trouve », pour souligner que l'Église catholique **possède tous les éléments essentiels que Dieu a disposés pour que se construise et soit vivifiée l'Église du Christ**, de sorte qu'elle réalise pleinement le plan de Dieu pour l'Église, autant que le péché des hommes le permet⁹. Elle seule est indéfectiblement *une, sainte, catholique et apostolique*.

2 - « subsiste » = « demeure », pour souligner que c'est la même qui fut fondée par Jésus et confiée à Pierre.

- **confirmation** : indeffectibilité de l'Église.

UR 4 c : Cette unité [visible dans la profession de la même foi, dans la célébration commune des sacrements, dans l'entente d'un seul peuple de Dieu, promue par le triple ministère confié par le Christ aux pasteurs] [...] accordée à son Église dès le commencement, nous croyons qu'elle subsiste **de façon inamissible** [i.e. : qui ne peut se perdre] dans l'Église catholique.

- **conséquence pour les autres Églises** : « C'est, en effet, par la seule Église catholique du Christ, laquelle est le "moyen général de salut", que peut s'obtenir toute plénitude des moyens de salut » (UR 3)

- **conséquence pour les Églises particulières** : « En elles et à partir d'elles qu'existe l'Église catholique une et unique » (LG 23) . Elles sont **portiones** mais non **partes** (LG 23 : « portion du peuple de Dieu »).

⁵ Pareille dichotomie entre l'Église mystère et l'Église institution est fautive.

⁶ mais leur valeur ne peut être considérée comme sacramentelle s'ils n'ont pas le sacrement de l'Ordre conféré selon la succession apostolique.

⁷ UR 3 et UUS 11 soulignent que les torts sont partagés dans l'affaire de la séparation.

⁸ fait penser à l'Esprit qui « descend et demeure » sur Jésus, dans l'Évangile de Jean.

⁹ car Dieu veut son Église sainte, cf Ep 5, alors qu'elle est composée de pécheurs : ce péché des membres de l'Église catholique empêche la croissance de celle-ci et est un obstacle à l'unité, cf. UR 4

C – La réalité ecclésiale des Eglises séparées (LG 8,15 – UR 3, 13-23)

① LG 8 : « de nombreux éléments de sanctification et de vérité » ('de grande valeur', dit UR 3)

↳ Depuis le « *subsistit in* » de LG 8, la perspective a donc changé : est reconnue et appréciée la réalité ecclésiale présente dans les autres confessions chrétiennes.

- Le vocabulaire concernant ses Eglises est inclusif : incorporation, conjonction...

- Le salut n'est plus spontané pour les catholiques (ceux qui ne le seraient pas *de cœur*... LG 14).

- L'Eglise se sent "**unie pour de multiples raisons**" (LG 15) avec tous les chrétiens, et ces raisons deviennent en LG 8 des « **de nombreux éléments de sanctification et de vérité** », et en UR 3 des « **éléments nombreux et de grandes valeurs** » (La parole de Dieu écrite, la vie de la grâce, la foi, l'espérance et la charité, d'autres dons intérieurs du Saint-Esprit et d'autres éléments visibles...). Pour ces « raisons » et ces « éléments », l'ES « ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut » (UR 3).

(JP II reprend et insiste beaucoup sur cela en *Ut Unum Sint* 7-14)

- En UR, la distinction est faite clairement entre les « Eglises » (Orientales, orthodoxes) et les « Eglises et Ctés ecclésiales » nées de la Réforme : ces dernières, n'ayant pas le ministère ordonné, ne peuvent célébrer l'Eucharistie dans la pleine orthopraxie, alors que dans les Eglises orientales, de par la célébration de l'Eucharistie, l'Eglise de Dieu est édifiée et croît.

② LG 15 : les « multiples raisons » pour l'Eglise de se savoir unie avec les autres chrétiens.

LG 15 : « Avec ceux qui, étant baptisés, portent le beau nom de chrétiens sans professer pourtant intégralement la foi ou sans garder l'unité de la communion sous le Successeur de Pierre, l'Eglise se sait unie pour de multiples raisons. Il en est beaucoup, en effet, qui tiennent en honneur la *Sainte Ecriture* comme règle de foi et de vie, manifestent un *zèle religieux* sincère, *croient* de tout leur cœur au Dieu Père tout-puissant et au Christ Fils de Dieu et Sauveur, sont marqués par le *baptême* qui les unit au Christ, et même reconnaissent et reçoivent *d'autres sacrements* dans leurs propres Eglises ou dans leurs communautés ecclésiales. Plusieurs d'entre eux jouissent même d'un *épiscopat*, célèbrent la sainte *Eucharistie* et entourent de leur piété la *Vierge* Mère de Dieu. A cela s'ajoute la communion dans la *prière* et dans les autres bienfaits spirituels, bien mieux, une véritable union dans l'Esprit-Saint, puisque, par ses dons et ses grâces, il opère en eux aussi son action sanctifiante et qu'il a donné à certains d'entre eux la force d'aller jusqu'à *verser leur sang*. Ainsi, l'Esprit suscite en tous les disciples du Christ le désir et l'action qui tendent à l'union paisible de tous, suivant la manière que le Christ a voulue, en un troupeau unique sous l'unique Pasteur. A cette fin, l'Eglise notre Mère ne cesse de prier, d'espérer et d'agir, exhortant ses fils à se purifier et à se renouveler pour que, sur le visage de l'Eglise, le signe du Christ brille plus clair. »

③ UR 3 : des « vestigia (reliquiae) ecclesiae » aux « elementa plurima et eximia ».

• C'est la controverse traditionnelle des **vestigia ecclesiae** (vestiges de l'Eglise) ou **reliquiae** que possèdent les autres Eglises (ou nous pour les protestants : l'Eglise catholique est vestige de l'Eglise du Christ...).

• Vat II reprend la question d'une façon positive, parlant de **elementa plurima et eximia** (éléments nombreux et de grandes valeurs) dans ces Eglises :

UR 3 - « Au surplus, parmi les éléments ou les biens par l'ensemble desquels l'Eglise se construit et est vivifiée, plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Eglise catholique: la parole de Dieu écrite, la vie de la grâce, la foi, l'espérance et la charité, d'autres dons intérieurs du Saint-Esprit et d'autres éléments visibles. Tout cela, qui provient du Christ et conduit à lui, appartient de droit à l'unique Eglise du Christ. »

④ UR 3 : « Eglises et communautés séparées ».

- UR les nomme « Eglises ». On peut penser que l'Eglise se rapporte aux Eglises hiérarchisées (orthodoxes Cf. UR 14), fondées sur les Apôtres, disposant des 3 Ordres sacrés, de la liturgie, des scrmts, d'une riche tradition.

→ refus de « l'uniatisme » pour ces Eglises orthodoxes (= chercher à les convertir activement)

- en ce qui concerne les communautés nées de la Réforme protestante :

- l'ambiguïté de l'expression *Eglise* demeure.

- il semble que l'on puisse employer le mot d'Eglise aussi pour désigner les Eglises anglicanes¹⁰;

- mais à défaut d'une hiérarchie et d'une Eucharistie valide, on ne peut parler en propriété de termes d'Eglises.

- avec AUG, nous reconnaissons les membres de ces Eglises et communautés pour **frères**, du moment qu'ils sont baptisés au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et qu'ils croient à la Trinité et au Christ (UUS 42).

→ C'est pourquoi nous parlerons plus volontiers de **communio imperfecta** que de *séparation* (cf. UUS 11), *parce que la communion déjà accomplie est un ferment pour ce qui reste à accomplir* (UUS 58). UUS se plaît à parler **d'Eglises sœurs** au sujet des Eglises orthodoxes (UUS 55s)¹¹.

¹⁰ en raison de la présence d'une hiérarchie, même si celle-ci a historiquement rompu avec ses origines apostoliques

⑤ **UR 3 : ces Eglises sont « moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Eglise catholique ».**

UR 3 – "Ces **Eglises et communautés séparées**, bien que nous les croyions souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. **L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Eglise catholique.** »

D – L'Ecclésiologie de communion, fondement de l'engagement œcuménique (LG 3-15; UR 2-4).

• L'Eglise catholique n'a pas toujours su préserver les différences entre les Eglises, faisant fi parfois des particularismes régionaux.

• **L'ecclésiologie de communion** va cepdt bien au delà d'une simple unité dans le respect des différences.

- UR s'engage au respect de la discipline, de la liturgie, des usages, de la théologie (*filioque*) des Eglises d'Orient → ces manières de voir sont considérées comme « **complémentaires plutôt qu'opposées** » (UR17), donc pas d'anathèmes.

- ces différences enrichissent, aussi, plus que simplement admises, elles doivent être promues et soutenues. Respect des sensibilités culturelles pour conduire tout homme au Christ.

→ LA CATHOLICITÉ ≠ L'UNIFORMITÉ.

• L'ecclésiologie de communion ne considère pas les Eglises particulières comme des parties de l'Eglise universelles, mais des portions (CD 11, CN 7), chacune réalisant la plénitude de l'Eglise¹², ou étant une manifestation, une épiphanie de la plénitude de l'Eglise.

- PAUL : « l'Eglise qui est à Corinthe », ie l'unique Eglise de Dieu en tant qu'elle est à Corinthe...

• le **Ministère du Pape** n'est nullement un obstacle à l'unité, mais un puissant **ferment d'unité**¹³, principe perpétuel et visible, et fondement de l'unité (LG 23). Il « affermit la foi de ses frs » et garde l'unité de la foi.

- V. SOLOVIEV : distinguer ce qui est du *catholicat* et du simple patriarcat romain.

→ Il y a donc 3 niveaux distincts :

1 - ce que l'on a en commun. Perspective inclusiviste. (LG 15...)

2 - ce que l'on n'a pas en commun et qui est complémentaire néanmoins, mais non opposé (UR 17)

3 - ce que l'on n'a pas en commun et qui est opposé : là, il faut le dialogue, la prière, etc... (UR 2-4)

1 – Historique rapide... (noter que le moteur est d'abord *missionnaire*)

- 1910 : *Conférence Missionnaire Mondiale* de Edinbourg (le terme « œcuménisme » naît dans les années 1920)

- 1921 : fondation du *Conseil Missionnaire International*, pour « promouvoir la solidarité des chrétiens dans le monde » (le contexte de la naissance de l'œcuménisme est donc missionnaire. Cf. 1925 : Stockholm, sur la justice et la paix chrétienne).

- *Mouvement Foi et Constitution* (??) pour gérer les questions œcuméniques à un niveau doctrinal, cette fois (2 grandes conférences : Lausanne en 1927, Edinbourg en 1937).

- 1928 : Pie XI - *Mortalium animos* - « On comprend donc, Vénérables Frères, pourquoi ce Siège Apostolique n'a jamais autorisé ses fidèles à prendre part aux congrès des non-catholiques... »

- 1937 : le CEC, Conseil Œcuménique des Eglises (/ doctrine, service, mission)

- 1960 : l'Eglise catholique adhère à ce mouvement¹⁴, fondant le *Secrétariat pour l'unité des chrétiens* (Card. Béa).

- Vatican II : *Unitatis Redintegratio* (1964) et *Nostra Aetate* (1965)

- JP II : *Ut Unum Sint*, où JP II termine en récupérant St Cyprien¹⁵, sur le sacrifice de l'unité à offrir à Dieu : « Les paroles par lesquelles saint Cyprien commente le Notre Père, la prière de tous les chrétiens, me reviennent à l'esprit: "Dieu ne reçoit pas le sacrifice de l'homme qui vit dans la dissension. Il ordonne que l'on s'éloigne de l'autel pour se réconcilier d'abord avec son frère, afin que Dieu puisse agréer des prières présentées dans la paix. **Le plus grand sacrifice que l'on puisse offrir à Dieu, c'est notre paix, c'est la concorde fraternelle**, c'est le peuple rassemblé par cette unité qui existe entre le Père, le Fils et le Saint- Esprit" »

¹¹ expression nuancée depuis dans son usage (Cf. *note sur l'expression « Eglises sœurs »* (de juin 2000), de J. Ratzinger, CDF).

¹² dans la mesure où elle est en communion avec les autres, et particulièrement celle de Rome.

¹³ Pas « agent » d'unité, car l'agent, c'est l'ES.

¹⁴ Pie XI, en 1928, marquait sa prudence dans *Mortalium animos* : « On comprend donc, Vénérables Frères, pourquoi ce **Siège Apostolique n'a jamais autorisé ses fidèles à prendre part aux congrès des non-catholiques**: il n'est pas permis, en effet, de procurer la réunion des chrétiens autrement qu'en poussant au retour des dissidents à la seule véritable Eglise du Christ, puisqu'ils ont eu jadis le malheur de s'en séparer. Le retour à l'unique véritable Eglise, disons-Nous, bien visible à tous les regards, et qui, par la volonté de son Fondateur, doit rester perpétuellement telle qu'il l'a instituée lui-même pour le salut de tous. Car jamais au cours des siècles, l'Epouse mystique du Christ n'a été souillée, et elle ne pourra jamais l'être, au témoignage de saint Cyprien: " L'Epouse du Christ ne peut commettre un adultère: elle est intacte et pure. Elle ne connaît qu'une seule demeure; par sa chaste pudeur, elle garde l'invulnérabilité d'un seul foyer " (*De cath. Ecclesiae unitate*, VI). »

¹⁵ traditionnellement cité pour "hors de l'Eglise point de Salut". + Cf. la citation dans la note ci-dessus...

2 – Principes catholiques pour l'œcuménisme, donné dans UR 2- 4 :

UR 3 : « Etant donné qu'aujourd'hui, en diverses parties du monde, sous le souffle de la grâce de l'Esprit-Saint, beaucoup d'efforts s'accomplissent par la prière, la parole et l'action pour arriver à la perfection de l'unité voulue par Jésus Christ, le Concile exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre une part active à l'effort œcuménique.

Par "**mouvement œcuménique**", on entend les entreprises et les initiatives provoquées et organisées en faveur de l'unité des chrétiens, selon les nécessités variées de l'Eglise et selon les circonstances. Ainsi, en premier lieu, tout effort accompli pour éliminer les **paroles**, les **jugements** et les faits qui ne correspondent ni en justice ni en vérité à la situation des frères séparés et contribuent ainsi à rendre plus difficiles les relations avec eux. Ensuite, au cours de réunions de chrétiens de diverses Eglises ou communautés, organisées dans un esprit religieux, le "dialogue" mené par des experts bien informés, où chacun explique à fond la doctrine de sa communion. De la même manière, ces communions viennent à collaborer plus largement à toutes sortes d'entreprises qui, répondant aux exigences de toute conscience chrétienne, contribuent au bien commun. On peut aussi, à l'occasion, se réunir pour une prière unanime. Enfin tous examinent leur fidélité à la volonté du Christ par rapport à l'Eglise, et entreprennent, comme il le faut, un effort soutenu de rénovation et de réforme.

Tout cela, s'il est accompli avec prudence et patience par les fidèles de l'Eglise catholique sous la vigilance de leurs pasteurs, contribue au progrès de la justice et de la vérité, de la concorde et de la collaboration, de l'amour fraternel et de l'union... »

1. Le mouvement œcuménique doit être référé à l'Esprit Saint.
2. son caractère doit être communautaire et ecclésial.
3. son orientation doit être missionnaire.

CETTE UNITE DE L'EGLISE FUT VOULUE PAR JESUS : qui fonde l'Eglise sur le collège des Apôtres, qui prie pour l'unité avant sa Passion (Jn. avec comme modèle l'unité trinitaire), institue l'Eucharistie comme sacrement de l'unité, envoie l'ES comme principe de vie, foi et unité dans le cœur des croyants (leur donnant aussi des dons multiples et variés).

DEPUIS LE DEBUT DE L'EGLISE, IL Y EUT DES DIVISIONS DOCTRINALES, DISCIPLINAIRES, STRUCTURELLES ;

→ LA COMMUNION DES CROYANTS EST « REELLE » MAIS « IMPARFAITE ».

✚ Il s'agit donc d'établir des **PRINCIPES POUR LE DIALOGUE OECUMENIQUE (UR 4)**:

1. efforts pour éliminer toutes paroles, jugements, œuvres qui manqueraient de respects pour les frs séparés.
2. dialogue
3. prière en commun.

→ l'objectif ultime demeure la **COMMUNION PARFAITE (I.E. CELEBRER ENSEMBLE LA MEME EUCHARISTIE)**.

3 – Conseil Pontifical pour l'unité des Chrétiens : « Directoire pour l'application des principes et normes de l'œcuménisme » (1993).

Celui-ci est **multidimensionnel** : spirituel, théologique, pastoral, social.

H. Fries reconnaît que la pluralité des Eglises, bien que douloureuse, ne peut plus être considérée comme illégitime. **L'unité n'est pas l'uniformité**, et le pluralisme peut être un signe providentiel pour un œcuménisme nouveau : une « légitime variété dans l'unité » (Fries), une « unité à travers la diversité » (Cullman).

4 – JP II : *Ut Unum Sint* (1995)

1. l'engagement œcuménique de l'Eglise catholique (principes et pratique)
2. les fruits du dialogue (les rapports avec les autres chrétiens)
3. l'opinion du Saint Père sur ce qui doit être intensifié dans les rapports entre les chrétiens.

✚ Le point important est celui du **dialogue comme clé herméneutique des rapports œcuméniques** :

- un dialogue qui ne doit pas se limiter au plan théorique (un simple échange d'idées) mais doit être un *échange de dons*, un enrichissement réciproque (n.28). Pour cela, il convient de reconnaître et d'estimer les valeurs vraiment chrétiennes des autres confessions : les martyrs témoignent qu'au sommet de la vie de la grâce, les différents chrétiens se retrouvent.

- un dialogue qui doit donc avoir une *dimension spirituelle*, portant à la conversion. C'est la grande insistance et nouveauté de UUS : insistance sur une prière commune.

UUS 21 : la priorité de la prière - « Cet amour trouve son expression la plus accomplie dans la prière commune. Quand les frères qui ne sont pas dans une parfaite communion se réunissent pour prier, le Concile Vatican II définit leur prière comme l'âme de tout le mouvement œcuménique. »